

**Augmentation du capital
réservée aux membres du personnel
de Colruyt Group
2020**

ÉTS FR. COLRUYT
Société anonyme

Siège social :
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

T.V.A. BE 0400.378.485
RPM Bruxelles

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2020

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

TABLE DES MATIÈRES

=====

I. Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels	5
1.2. Personne de contact concernant cette information	5
II. Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet	6
2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
2.0.0. Autorisations et résolutions	6
Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	
2.0.1. Droits attachés aux actions	7
2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes	7
2.0.4. Cessibilité des actions	8
2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits	8
2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
2.0.7. Service financier	8
2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents	9
2.1. Renseignements concernant l'émission publique	9
2.1.0. Droit de préférence	9
2.1.1. Prix d'émission	9
2.1.2. Période de souscription	9
2.1.3. Délivrance des actions	9
2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission	10
2.1.5. Affectation du produit de l'émission	10
2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
2.2.0. Description des actions	10
2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels	11
III. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0. Capital	12
3.1. Actionnaires	13
3.2. Composition de Colruyt Group	14
IV. Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	16

4.0.	Comptes annuels consolidés de Colruyt Group	16
4.1.	Résultat - dividende par action (participante)	18
4.2.	État consolidé des flux de trésorerie	19
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	20
5.0.	Évolutions récentes et perspectives	20
5.1.	Données boursières récentes (cours de clôture)	23
5.2.	Rapport annuel	24
Annexes		25
	Lettre aux membres du personnel	
	Modalités	
	Bulletin de souscription	
	Procuration	

CHAPITRE I :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES
DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Éts Fr. Colruyt SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Jef Colruyt
Administrateur

Korys Business Services III SA
Administrateur
Ayant comme représentant
permanent Wim Colruyt

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Éts Fr. Colruyt relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL
Représentée indirectement par Monsieur Daniel Wuyts
De Kleetlaan 2
1831 Diegem

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o SA Éts Fr. Colruyt
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

CHAPITRE II :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS
ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site web de la société : www.colruytgroup.com (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2020 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente-quatrième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2019. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 380.498 actions, représentant un montant total de EUR 15,9 millions.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,736 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020 a fixé le prix d'émission à EUR 46,50 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 46,5 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

Il est dès lors demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la SA Éts Fr. Colruyt à partir du 1^{er} avril de l'année comptable en cours 2020-2021.

Les dividendes seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de **EUR 800,00** (année de revenus 2020, exercice d'imposition 2021). Tous les membres du personnel peuvent toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier de 30 %.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de **EUR 812,00** de dividende brut

perçu (année de revenus 2020, exercice d'imposition 2021). Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1^{er} avril de l'année comptable 2020-2021.

2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.7. Service financier

BNP Paribas Fortis se charge du service financier.

2.0.8. Droit applicable et tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant à Colruyt Group. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 54,37.
- Décote maximale de 20 % : EUR 10,87.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 46,50 (après application d'une décote de 14,47 %).
- Pair comptable de l'action : EUR 2,55.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 43,95.
- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur par virement du montant correspondant, au profit de la SA Éts Fr. Colruyt.

2.1.2. Période de souscription

La période de souscription est ouverte du 16 octobre 2020 au 16 novembre 2020.

La direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Éts Fr. Colruyt.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt. Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 2.500 et seront intégralement supportées par la SA Éts Fr. Colruyt. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 46,5 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé à EUR 15 millions. Ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Éts Fr. Colruyt.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Éts Fr. Colruyt, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 16/10/2020 au 16/11/2020.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020 a fixé le prix de souscription à EUR 46,50 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions existantes de la SA Éts Fr. Colruyt sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à **135.932.588** actions ordinaires Colruyt.

**CHAPITRE III :
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL**

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2019-2020)

3.0. Capital

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	331,12	143.552.090
- Modifications au cours de l'exercice		
- Destruction d'actions propres (08/05/2019)		-5.500.000
- Augmentation de capital réservée au personnel	15,94	+380.498
- Au terme de l'exercice	347,06	138.432.588
- Destruction d'actions propres, acte 8/10/2020		-2.500.000
Total au 14/10/2020	347,06	135.932.588
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	347,06	135.932.588
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		80.236.408
Dématérialisées		55.696.180
B. Actions propres détenues par (situation au 08/10/2020)		
- la société elle-même		299.868
C. Capital autorisé non souscrit	315,00	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

Structure de l'actionnariat de la SA Éts Fr. Colruyt sur la base de la dernière actualisation à la suite de la communication de l'accord d'action de concert du 27/08/2020.

Parties concernées	Situation au 29/08/2019	Situation 27/08/2020
Korys SA	68.800.459	68.811.959
Korys Investments SA	1.435.520	1.435.520
Sofina SA	4.450.115	3.765.115
Établissements Fr. Colruyt SA	432.080	2.799.868
Korys Business Services I SA	1.000	1.000
Korys Business Services II SA	1.000	1.000
Korys Business Services III SA	1.000	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	147.755	146.755
Impact Capital SA	90.000	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.930.956	8.709.175
Total	84.289.885	85.731.392

Dénominateur : 138.432.588 (situation au 27/08/2020)

La SA Établissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi.

Le nombre total d'actions concernées par l'action de concert s'élève donc à 85.731.392, soit 61,93 % des actions émises de la Société au 27 août 2020 (138.432.588).

3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2019/2020 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

SA Éts Fr. Colruyt Hal, Belgique

Filiales

34.2. Filiales

Banden Deproost SRL	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Bio-Planet SA	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Buurtwinkels Okay SA	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Codevco II SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Codevco III SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
Codevco IV SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Codevco V SRL	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	100%
Codevco VI SRL	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Codifrance SAS ⁽¹⁾	Zone Industrielle de Saint Barthélémy Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim SCRL	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
Colimpo SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colruyt Cash and Carry SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Gestion SA	Rue F.W. Raiffaisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group Services SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0880 364 278	100%
Colruyt IT Consultancy India Private Limited	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) Hi-Tech City	Madhapur, Hyderabad, Telanga State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffaisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS ⁽¹⁾	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
Comans SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 732 956	100%
Comant SA	EdIngensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0604 984 743	100%

Combru SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 944 956	100%
Cornels SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Comgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0404 020 638	100%
Comgil SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 995 974	100%
Comkro SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0693 920 677	100%
Comlle SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0560 926 056	100%
Commol SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0684 490 495	100%
Comnie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0715 711 530	100%
Comnik SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0741 814 626	100%
DATS24 SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0893 096 618	100%
Davytrans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
Dreambaby SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0472 630 817	100%
DreamLand SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 746 645	100%
Driesen Zelfbediening SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0421 682 061	100%
Drongen Motors SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0411 955 436	100%
E-Logistics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
Enco Retail SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0434 584 942	100%
Eoly SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0864 995 025	100%
Finco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 127 109	100%
Finco France SAS	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Fleetco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Immo Colruyt France SAS ⁽¹⁾	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffaisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immoco SARL ⁽²⁾	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Joma Sport SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0823 778 933	100%
Locré SA	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Myreas SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0733 909 522	85%
Puur SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Puurgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0631 815 438	100%
Puurwijn SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0645 906 865	100%
Retail Partners Colruyt Group SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
R.H.C. SAS ⁽¹⁾	Avenue Georges Brassens 10	94470 Bolissy Saint-Léger, France	350 590 154	100%
Roecol SA	Spleveldstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	70%
Sin Invest SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0662 358 263	100%
SmartRetail SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0640 760 224	100%
Solucious SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Thudiwash SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0817 363 273	100%
Vleenco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis SA	Rue Du Parc Industriel (GH) 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Witeb Oost SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb West SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb Zuid SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
WV1 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 969 585	100%
WV2 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 973 149	100%

(1) L'exercice comptable précédent des sociétés françaises a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019 et coïncide de cette façon avec l'exercice comptable de l'Entreprise. De ce fait, l'exercice comptable 2018/19 comprend donc quinze mois de résultats des activités françaises (1^{er} janvier 2018 - 31 mars 2019).

34.3. Coentreprises

Achilles Design SRL ⁽¹⁾	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,70%
Fraluc SA ⁽²⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	68,31%
Trybou Bio SRL	Izenbergestraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	51%

(1) Cette société clôture son exercice au 31 juillet et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(2) Cette société clôture son exercice au 31 décembre et est reprise à cette date dans les états financiers consolidés.

34.4. Entreprises associées

AgeCore SA ⁽¹⁾	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	16,67%
First Retail International 2 SA ⁽²⁾	Pontbeekstraat 2	1702 Dilbeek, Belgique	0644 497 494	4,73%
Newpharma Group SA ⁽²⁾	Rue du Charbonnage 10 bus 2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	26%
Scallig SAS ⁽¹⁾	Rue Raymond Barbet 105	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
Vendis Capital SA ⁽²⁾	Jan Emiel Mommaertsiaan 22	1831 Machelen, Belgique	0819 787 778	10,87%
Vitya Energy SA ⁽²⁾	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	57,71%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

**CHAPITRE IV :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE
ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions EUR)	Note	31.03.20	31.03.19
Goodwill	9.	60,7	55,4
Immobilisations incorporelles	10.	203,3	151,1
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	11.	2.391,6	2.199,1
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	298,4	254,2
Actifs financiers	14.	14,5	8,9
Actifs d'impôt différé	17.	20,1	20,7
Autres créances ⁽²⁾	19.	32,8	43,9
Total des actifs non courants		3.021,4	2.733,3
Stocks	18.	629,4	630,7
Créances commerciales	19.	527,3	534,4
Actifs d'impôt exigible		18,7	5,0
Autres créances ⁽²⁾	19.	76,2	49,3
Actifs financiers	14.	27,8	31,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	263,8	163,2
Total des actifs courants		1.543,2	1.413,6
TOTAL DES ACTIFS		4.564,6	4.146,9
Capital		347,1	331,2
Réserves et résultats reportés		2.008,7	1.873,2
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		2.355,8	2.204,4
Participations ne donnant pas le contrôle		3,6	3,3
Total des capitaux propres	21.	2.359,4	2.207,7
Provisions	23.	38,9	26,3
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	119,0	143,1
Passifs d'impôt différé	17.	54,4	51,2
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs ⁽³⁾	25., 26.	139,6	6,5
Total des passifs non courants		351,9	227,1
Provisions	23.	0,5	0,3
Découverts bancaires	20.	0,5	-
Passifs productifs d'intérêts ⁽³⁾⁽⁴⁾	25.	28,0	41,0
Dettes commerciales	26.	1.237,3	1.120,7
Passifs d'impôt exigible		26,2	10,6
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	560,8	539,5
Total des passifs courants		1.853,3	1.712,1
Total des passifs		2.205,2	1.939,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		4.564,6	4.146,9

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	Note	2019/20	2018/19 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	3.	9.581,0	9.433,9
Coût des marchandises vendues	3.	(7.016,2)	(6.962,7)
Marge brute	3.	2.564,8	2.471,2
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	4.	158,5	134,6
Services et biens divers ⁽²⁾	5.	(545,9)	(538,1)
Avantages du personnel	6.	(1.339,7)	(1.280,4)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants ⁽²⁾		(295,2)	(272,2)
Autres charges d'exploitation	4.	(31,1)	(29,7)
Résultat d'exploitation (EBIT)		511,4	485,4
Produits financiers	7.	7,3	24,5
Charges financières ⁽²⁾	7.	(9,5)	(5,4)
Résultat financier net	7.	(2,2)	19,1
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	52,2	14,7
Bénéfice avant impôts		561,4	519,2
Impôts sur le résultat	8.	(129,9)	(135,3)
Bénéfice de l'exercice		431,5	383,9
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		0,5	1,4
Actionnaires de la société mère		431,0	382,5
Bénéfice par action - de base et dilué (en EUR)	22.	3,14	2,78

(1) L'exercice comptable précédent relatif aux activités en France a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019. De ce fait, l'exercice comptable 2018/19 comprend quinze mois de résultats des activités françaises (1^{er} janvier 2018 - 31 mars 2019).

(2) Inclut l'effet de la norme IFRS 16 pour la période actuelle.

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2019/2020)

	Exercice 2019/2020 (1)	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
Nombre d'actions émises	138.432.588	138.052.090	150.196.352	149.935.894
Nombre d'actions participantes (1)	135.632.720	137.856.430	137.646.500	145.635.508
SA ÉTS FR. COLRUYT - (BGAAP)				
Résultat d'exploitation	370,55	286,5	316,9	310,0
Résultat avant impôts	887,51	236,5	265,2	280,4
Bénéfice net (en EUR millions)	830,39	186,4	194,3	209,4
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	6,00	1,35	1,41	1,44
COLRUYT GROUP - (IFRS)				
Résultat d'exploitation (EBIT)	511,4	485,4	488,3	493,3
Résultat avant impôts/action	4,06	3,76	3,62	3,47
Bénéfice net, part du groupe (en EUR millions)	431,0	382,5	373,1	381,9
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	3,14	2,78	2,60	2,60
Dividende brut/action (en EUR)	1,35	1,31	1,22	1,18

(1) L'exercice 2019/2020 comprend plusieurs plus-values uniques (principalement sur Virya Energy et Colruyt Retail).

(*) Base de calcul (les chiffres IFRS ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice)

	2019/2020 IFRS (1)	2018/2019 IFRS (1)	2017/2018 IFRS (1)	2016/2017 IFRS (1)
Nombre d'actions				
Nombre d'actions émises	138.432.588	138.052.090	150.196.352	149.935.894
Actions détenues par la société (au 12/06)	2.799.868	195.660	12.549.852	4.300.386
Actions détenues par les filiales	0	0	0	0
Solde	135.632.720	137.856.430	137.646.500	145.635.508
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (2)	137.279.011	137.758.364	143.361.535	146.729.840

(1) Situation au 12/06.

(2) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales.

4.2. État consolidé des flux de trésorerie

(en millions EUR)		Note	2019/20	2018/19
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	Bénéfice avant impôts		561,4	519,2
	Ajustements pour : Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants ⁽¹⁾		295,2	272,2
	Produits financiers et charges financières ⁽²⁾	7.	2,2	(19,1)
	Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(52,2)	(14,7)
	Autres ⁽³⁾		(4,7)	3,7
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		801,9	761,3
	Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(7,6)	(63,2)
	Diminution/(augmentation) des stocks		5,3	(38,0)
	(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		108,3	31,5
	(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		40,8	13,2
	Intérêts payés		(2,2)	(0,7)
	Intérêts perçus		4,8	5,7
	Dividendes perçus		10,5	25,4
Impôts payés sur le résultat		(132,0)	(170,0)	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		829,8	565,2	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(410,3)	(377,9)
	Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis) et désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		(8,1)	9,5
	(Augmentation de participation dans)/remboursements de participations des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(1,3)	(1,2)
	(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	(1,6)	39,7
	(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(0,1)	4,4
	Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		53,6	20,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(367,8)	(305,5)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Produits de l'émission d'actions	21.	15,9	15,3
	Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		(1,2)	(7,4)
	Rachat d'actions propres		(121,6)	(48,0)
	Nouveaux/(remboursement d') emprunts ⁽⁴⁾		(40,6)	(92,5)
	Remboursement des dettes de contrats de location ⁽⁵⁾		(33,2)	(2,7)
	Dividendes payés	21.	(181,2)	(169,6)
	Allocation de stabilité payée aux actionnaires de référence	21., 31.	-	(3,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(361,9)	(308,6)	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			100,1	(48,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} avril			163,2	212,1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS			20.	263,3
				163,2

CHAPITRE V :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE
ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR

5.0. Évolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons à l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 30 septembre 2020.

Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la SA Éts Fr. Colruyt du 30 septembre 2020

Chers actionnaires,

Nous venons de vivre un exercice très particulier, marqué par des réalisations et des innovations notables. En tant que groupe, nous avons de nouveau donné le meilleur de nous-mêmes, surtout durant les dernières semaines de l'exercice, lorsque la pandémie de COVID-19 a changé la donne.

Au cours de l'exercice 2019/20, qui a été riche en défis, le **chiffre d'affaires de notre groupe** a augmenté pour dépasser EUR 9,5 milliards. La croissance du chiffre d'affaires a été influencée par la COVID-19, la modification de la période de rapport pour les sociétés françaises et l'intégration de Fiets!. Sur base comparable, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 1,7% carburants compris, et de 1,4% hors carburants.

Nos formules de commerce de détail en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg sont parvenues à faire progresser globalement le portefeuille de clients et le chiffre d'affaires, grâce notamment à l'ouverture de 19 nouveaux magasins et à la rénovation d'une vingtaine d'autres. La part de marché en Belgique de Colruyt Meilleurs Prix, OKay et Spar s'élevait à 32,1%.

Notre **marge brute** a augmenté pour atteindre 26,8% du chiffre d'affaires du groupe. Le marché de détail belge a connu un climat macroéconomique difficile, une forte concurrence et une pression promotionnelle fluctuante.

Sur base comparable, nos coûts opérationnels sont passés de 18,1% à 18,6% du chiffre d'affaires. Cette hausse s'explique par les investissements que le groupe opère résolument dans son personnel, les canaux de distribution et les projets de conversion. À la suite de la pandémie de COVID-19, nous avons par ailleurs consenti des investissements supplémentaires dans la sécurité et la santé de nos collaborateurs et de nos clients, et avons octroyé une rémunération supplémentaire aux membres de notre personnel.

Le **résultat d'exploitation** (EBIT) se montait à EUR 511 millions, soit 5,3% du chiffre d'affaires. La marge EBIT comparable s'élevait également à 5,3% du chiffre d'affaires (5,3% en 2018/19).

Nous avons clôturé l'exercice avec un **bénéfice net** de EUR 431 millions. La hausse du résultat net résulte principalement d'effets uniques. Abstraction faite des effets uniques, le bénéfice net comparable se montait à EUR 380 millions, soit 4,0% du chiffre d'affaires, comme en 2018/19.

Le bénéfice net par action s'élevait à EUR 3,14. Nous avons proposé un **dividende brut** de EUR 1,35 par action à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les **activités de détail** représentaient 82,4% du chiffre d'affaires du groupe en 2019/20. Le chiffre d'affaires du secteur du commerce de détail a progressé de 1,5% pour atteindre pratiquement EUR 7,9 milliards. Le chiffre d'affaires comparable a augmenté de 1,4%.

La crise liée à la COVID-19 a eu des effets divers. Nos magasins alimentaires ont connu des hausses importantes de leur chiffre d'affaires, notamment au mois de mars. En revanche, nos magasins non alimentaires ont fermé leurs portes à partir du 18 mars et ne les ont rouvertes qu'après l'exercice, à savoir en mai 2020. Un grand nombre de collaborateurs des enseignes non food et des services centraux se sont montrés disposés à prêter main-forte à leurs collègues dans les magasins d'alimentation du groupe ainsi que dans ses départements logistiques et de production.

Durant l'exercice 2019/20, nous avons poursuivi nos investissements dans l'extension et la rénovation de notre parc de magasins. Au 31 mars 2020, nous comptons 601 magasins en gestion propre en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, soit une surface commerciale de 743.000 mètres carrés. Depuis l'exercice 2019/20, notre réseau de points de vente comprend également les succursales de Fiets!, notre spécialiste du vélo.

La quote-part des ventes en ligne dans le chiffre d'affaires du groupe a augmenté grâce aux investissements que nous avons résolument opérés dans l'e-commerce et à la confiance croissante des clients. Le chiffre d'affaires en ligne de Colruyt Group est principalement réalisé par Collect&Go, le leader du marché alimentaire en ligne en Belgique depuis 20 ans déjà. Le service de courses en ligne compte plus de 290 points d'enlèvement en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg. Afin de pouvoir poursuivre sa croissance, Collect&Go mettra en service un nouveau centre de distribution e-commerce en 2021.

Les activités de **commerce de gros et de foodservice** représentaient conjointement 10,1% du chiffre d'affaires du groupe. Le chiffre d'affaires de ce segment a progressé de 1,1% pour atteindre EUR 963 millions. La croissance a été influencée par la COVID-19 et la modification de la période de rapport pour les sociétés françaises. Le chiffre d'affaires comparable a augmenté de 1,7%.

Enfin, les **autres activités** représentaient 7,5% du chiffre d'affaires du groupe. La croissance du chiffre d'affaires de 3,0%, qui s'est établi à EUR 721 millions, était portée principalement par les stations DATS 24 en Belgique. Abstraction faite de l'effet des baisses de volume pendant le confinement lié à la COVID-19, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,3%. DATS 24 contribue à une mobilité plus verte et poursuit ses investissements dans le déploiement de produits alternatifs, tels que le gaz naturel (CNG), l'électricité et l'hydrogène.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons **investi** au total EUR 410 millions, entre autres dans la construction et la rénovation de magasins, dans de nouvelles installations de production de Colruyt Group Fine Food, dans la rénovation durable de centres de distribution et de bâtiments administratifs et dans des programmes de transformation tournés vers l'avenir.

Pour préparer nos activités de commerce de détail pour l'avenir, nous avons également poursuivi nos investissements dans l'e-commerce et la transition numérique. Collect&Go a testé en profondeur la livraison à domicile et l'ensemble des magasins Colruyt sont désormais équipés d'étiquettes de prix électroniques intelligentes. En outre, les clients ont pu découvrir la reconnaissance automatique de produits à la caisse. Notons également que les collaborateurs des magasins Colruyt disposent désormais d'un smartphone personnel, qui facilite leur travail, de même que les contacts entre eux et avec les clients.

Afin de subvenir à nos propres besoins énergétiques, **Eoly** continue à investir dans des projets d'énergie durable, tels que l'énergie solaire et la cogénération. Fin 2019, Colruyt Group et Korys, notre actionnaire majoritaire familial, ont constitué la nouvelle holding énergétique **Virya Energy**. Afin de réaliser des économies d'échelle et d'accroître le partage de connaissances, nous avons intégré les activités en matière d'énergie éolienne d'Eoly ainsi que notre participation dans Parkwind dans cette nouvelle holding. Et grâce à la nouvelle coopérative **North Sea Wind**, nous veillons à ce que de nombreux citoyens puissent investir dans l'énergie verte en mer.

Nous pouvons affirmer avec fierté que la **durabilité** demeure le fil conducteur dans tout ce que nous entreprenons. À l'instar de l'année dernière, notre rapport annuel comprend le rapport de durabilité, scindé en 12 chantiers, chacun associé à des ambitions encore mieux définies et de nombreuses réalisations.

Notre groupe est le premier distributeur belge à ne **plus proposer de sacs en plastique** à usage unique pour les fruits et légumes depuis janvier 2020. Comme nous l'avions espéré, le client s'est à présent bien familiarisé avec nos sachets réutilisables, dont plus de 15 millions d'exemplaires ont été distribués gratuitement. Un nombre croissant de produits de marque maison se voient attribuer un **Nutri-Score**, ce qui facilite la comparaison pour les consommateurs. De même, nous nous penchons sur la manière de calculer plus en détail l'empreinte environnementale des produits et de la communiquer au consommateur. En ce qui concerne l'**agriculture**, nous continuons à miser sur l'ancrage belge, le savoir-faire et la transparence des filières, dans notre rôle classique de distributeur et dans celui de partenaire direct des producteurs. Un domaine dans lequel notre groupe joue la carte de l'innovation. Ainsi, Bio-Planet a commercialisé les premières plantes aromatiques issues de notre « **ferme verticale** » innovante : du basilic à l'empreinte environnementale minime.

J'appelle également nos représentants politiques à accorder la priorité à la durabilité dans leur gestion du pays et à adopter une vision à long terme solide qui tient compte des générations futures. En effet, les investissements en vue de concrétiser des objectifs climatiques ambitieux relèvent d'un devoir moral et peuvent largement contribuer à la relance économique.

Je demande également aux responsables politiques d'œuvrer résolument à l'amélioration de l'efficacité des pouvoirs publics reposant sur la simplification administrative,

ainsi qu'à une modernisation de l'organisation du travail et à une évolution du système fiscal. Voilà l'unique manière pour notre économie belge de continuer à créer une valeur ajoutée maximale dans un contexte international en rapide évolution.

Enfin, je leur demande d'opérer des choix assumés et d'être transparents en la matière. De cette manière, notre société sera mieux préparée aux défis qui s'annoncent.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 aura des effets divers sur Colruyt Group au cours de l'**exercice 2020/21**. Notre groupe a pris des mesures dans l'ensemble de ses établissements afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes qui s'y rendent, ainsi que le fonctionnement opérationnel. Ces mesures font l'objet d'un suivi régulier et sont ajustées si nécessaire sur la base des informations les plus récentes. Les coûts liés aux mesures instaurées seront comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice 2020/21. Nos magasins non alimentaires ont rouvert leurs portes le 11 mai 2020.

Au vu de l'incertitude découlant de la crise sanitaire de la COVID-19, Colruyt Group n'est pas en mesure de se prononcer sur les tendances macroéconomiques, concurrentielles ou autres attendues. Le groupe continuera à suivre de près les tendances pertinentes relatives aux évolutions du marché et au comportement des clients, et réagira en conséquence si nécessaire.

Colruyt Group prévoit que le résultat net consolidé de l'exercice 2020/21 sera au moins égal à celui de l'exercice précédent (EUR 380 millions, abstraction faite des effets uniques). Le groupe souligne que l'incertitude découlant de la crise sanitaire de la COVID-19 peut influencer ses prévisions de résultats pour l'exercice 2020/21. Ces prévisions ne tiennent pas compte des effets positifs uniques (estimés à EUR 30 millions) prévus par Colruyt Group à la suite de l'apport des activités d'énergie éolienne renouvelable d'Eoly dans la holding énergétique Virya Energy.

Colruyt Group prévoit que les transactions récentes (l'augmentation de la participation dans Fraluc Group et l'acquisition de Joos Hybrid) et l'arrêt des ventes non alimentaires sur le site web Collishop n'auront pas d'effets significatifs sur le résultat net de l'exercice 2020/21.

Colruyt Group restera concentré sur le long terme et continuera à appliquer sa stratégie à long terme de manière cohérente. Le groupe poursuivra résolument ses investissements dans son personnel, l'efficacité, l'innovation, la durabilité et les projets de conversion, tout en restant particulièrement attentif à la maîtrise de ses coûts.

Colruyt Meilleurs Prix poursuivra sa stratégie des meilleurs prix de manière cohérente et garantit ainsi à ses clients le meilleur prix pour chaque produit, à chaque instant.

Ces derniers mois, la pandémie de COVID-19 a donné lieu à des défis de taille pour nos magasins, mais également pour nos centres de production et de distribution ainsi que pour nos

services centraux. Je suis particulièrement fier que nous soyons parvenus à continuer à remplir notre rôle sociétal. Nous avons **assuré la continuité de l'approvisionnement alimentaire**, en toute sécurité, pour les clients et les collaborateurs. Par ailleurs, nous avons lancé de nombreuses initiatives supplémentaires, entre autres pour le secteur des soins de santé.

Tout cela n'a été possible que grâce à un esprit exceptionnel de cohésion, de solidarité et de flexibilité. Le terme « **ensemble** », qui figure dans notre phrase mission, n'avait jamais pris autant de sens. Je tiens à adresser mes sincères remerciements à chaque collaborateur pour son implication, aux clients pour leur patience et leur confiance, ainsi qu'aux partenaires pour leurs efforts. Je n'oublierai jamais à quel point notre groupe, fort de son optimisme, a témoigné de courage et de force. Cette expérience conforte ma confiance pour l'exercice à venir. Quelle que soit la « nouvelle normalité » qui se met en place.

Jef Colruyt
Président du Conseil d'administration
Colruyt Group

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
Cours minimum	40,97	44,44	41,39	44,27
Date	12/03/2020	24/05/2018	13/12/2017	28/02/2017
Cours maximum	67,50	66,52	49,72	54,72
Date	07/06/2019	28/03/2019	02/06/2017	21/06/2016
Volume journalier moyen	265.290	282.946	282.531	389.513

Cours de bourse au 07/10/2020 : EUR 52,80.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse :



Source : www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2019/2020 (du 01/04/2019 au 31/03/2020) et un exemplaire écrit peut être demandé à la direction financière (Kris Castelein, tél. 74487).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

ANNEXES :

<<Nom>> <<Prénom>>
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>
<<Code postal>> <<Localité>>
<<Pays>>

<<N° PERS.>>

Hal, le 12 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Concerne : **AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.**

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Éts Fr. Colruyt, à des conditions avantageuses :

- Le prix de souscription est de **46,50 EUR par action**. À titre d'information : au 7 octobre 2020, le cours de bourse (cours de clôture sur Euronext Brussels) était de 52,80 EUR par action.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription, à concurrence de **800,00 EUR** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2020. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.

Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle ? Puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
 - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
 - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
 - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2019/2020 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web www.colruytgroup.com (sous la section « Investisseurs »).

Pour vous inscrire valablement :

- 1) Renvoyez les 3 bulletins joints (le bulletin d'inscription 1 & 2 et la procuration), **complétés et signés**, à la SA Éts Fr. Colruyt, à l'attention de Nathalie Cleymans, Evi Denayer, Greet Plasman, Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, bureau WILG.2.021 avant le 16/11/2020 au plus tard.
- 2) Versez le montant de votre souscription avant le 16/11/2020 sur le compte bancaire **BE50 0018 9286 9518**. Attention ! **NOUVEAU** numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2020. Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication**.

Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevons après le 16/11/2020 ne seront plus acceptés !
N'attendez donc pas le dernier jour pour y souscrire et/ou payer.

Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 16/12/2020, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Gestion des actions – le Secrétariat social : Greet Plasman (tél. 92835), Evi Denayer (tél. 95341), Nathalie Cleymans (tél. 85454) ou au numéro externe 02/363.55.45.

Pour la SA Éts Fr. Colruyt

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Kris Castelein', enclosed within a blue oval shape.

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE

LA SA ÉTS FR. COLRUYT

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2020

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (46,50 EUR) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 46,50 EUR satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1^{er} avril 2020. Cela signifie que ces actions donneront éventuellement droit à un dividende pour la première fois en octobre 2021.

<<Nom>> <<Prénom>>
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>
<<Code postal>> <<Commune>>
<<Pays>>

Numéro de personnel

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

**EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA
SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE
(tient lieu de preuve de votre souscription)**

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de € 46,50 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la SA Éts Fr. Colruyt, jouissance 1^{er} avril 2019, représentant un montant total de € _____, **À PAYER AVANT LE 16/11/2020 sur le compte BE50 0018 9286 9518 (attention : nouveau numéro !)**.

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la SA Éts Fr. Colruyt.

Fait à _____ le _____

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

ÉTABLISSEMENTS FRANZ COLRUYT
Société anonyme
Siège social : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal
RPM Bruxelles - T.V.A. BE-0400.378.485

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D'ACTIONNARIÉS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e) :
N° pers. :
Domicilié(e) à :

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de € 46,50 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la SA Éts Fr. Colruyt, jouissance 1^{er} avril 2020, représentant un montant total de € _____, **À PAYER AVANT LE 16/11/2020 sur le compte BE50 0018 9286 9518 (attention : nouveau numéro !)**.

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la SA Éts Fr. Colruyt. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la SA Éts Fr. Colruyt.

Fait à _____ le _____

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

À renvoyer avec les bulletins de souscription 1 et 2

PROCURATION POUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

numéro de personnel : <<n°
pers.>>

Le/La soussigné(e), <<nom>> <<prénom>>

domicilié(e) à : <<code postal>> <<localité>>

<<rue>> <<n°>> <<boîte>>

donne par la présente procuration à :

Messieurs Kris CASTELEIN et Bram VAN HYFTE, qui élisent chacun domicile au siège de la société, à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal ;

Ci-après dénommés, chacun séparément, le « mandataire ».
à qui il/elle confie tous pouvoirs pour le/la représenter, avec pouvoir d'agir séparément et faculté de substitution, lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la SA Éts Fr. Colruyt du 16/12/2020 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante :

- a. souscrire en capital, au nom et pour le compte du soussigné, à actions, sans mention de valeur nominale, de la SA Éts Fr. Colruyt, jouissance 1^{er} avril 2020, au prix de € 46,50 par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

À cette fin, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à _____, le
_____/_____/2020

* Bon pour procuration (**mention manuscrite**) :

Signature : -----